

CAF DE L'AIN

Dossier de consultation des entreprises

V1.0

Interlocuteur : Olivier Chabane
10/06/2026

SOMMAIRE

1. Généralités d'exécution et condition d'exécution.....	5
1.1. Objet des travaux – situation.....	5
1.2. Calendrier de réalisation	5
1.3. Équipe opérationnelle.....	5
1.4. Connaissance du projet.....	5
1.5. Documents de soumission.....	6
1.6. Coordination avec les autres corps d'Etats	6
1.7. Stockage, protection des matériaux et ouvrages.....	7
1.8. Gravats – Nettoyage	7
1.9. Responsabilité de l'entrepreneur	8
1.10. Études et représentation des entreprises	8
1.10.1. Documents de référence contractuel	8
1.10.2. Documents à fournir par l'entreprise	8
1.11. Normes et réglementation	9
1.11.1. Documents de référence contractuel	9
1.11.2. Marques de qualité	9
1.11.3. Produits certifiés	9
1.12. Contrôles.....	9
1.13. Classement de l'établissement	9
2. Description des ouvrages	10
2.1. Descriptif succinct du projet.....	10
2.2. Allotissement.....	10
3. Description des travaux à exécuter.....	11
3.1. Démolition	11
3.1.1. Dépose et évacuation du cloisonnement existant	11
3.1.2. Dépose et évacuation des blocs portes existants.....	11
3.1.3. Dépose et évacuation des éléments de menuiseries existants	11
3.1.4. Dépose et évacuation des éléments métalliques	11
3.1.5. Dépose et évacuation des équipements électriques existants.....	11
3.1.6. Dépose et évacuation des éléments muraux existants	12
3.1.7. Dépose et évacuation du faux plafond existant.....	12
3.1.8. Mise en place de bennes spécifiques	12
3.2. Cloisonnement – Faux plafond.....	12
3.2.1. Fourniture et pose de cloisons amovibles vitrées simple bord à bord	12

3.2.2.	Fourniture et pose de cloisons amovibles vitrées double bord à bord	13
3.2.3.	Fourniture et pose de bloc porte simple âme vitrée	13
3.2.4.	Fourniture et pose de bloc porte à galandage âme vitrée	13
3.2.5.	Fourniture et pose de cloisons en plaque de plâtre	13
3.2.6.	Fourniture et pose de bloc porte âme pleine stratifiée.....	14
3.2.7.	Fourniture et pose d'un habillage des blocs portes sanitaires	14
3.2.8.	Détalonnage des portes existantes.....	14
3.2.9.	Fourniture et pose de plafond suspendu équipé de dalles minérales acoustiques sur ossature métallique.....	14
3.3.	Finitions	15
3.3.1.	Ratissage des murs existants	15
3.3.2.	Préparation et mise en peinture acrylique satinée	15
3.4.	Signalétique.....	15
3.4.1.	Fourniture et pose de film anti vis-à-vis	15
3.4.2.	Conception graphique, fabrication et pose de vitrophanie	16
3.4.3.	Conception graphique, fabrication et pose de stickers adhésifs	16
3.4.4.	Panneau signalétique suspendu comprenant conception graphique, fabrication et pose	16
3.4.5.	Panneau signalétique en drapeau comprenant conception graphique, fabrication et pose	17
3.4.6.	Fourniture et pose d'un écran mural 50 pouces	17
3.4.7.	Fourniture et pose d'un écran de communication vertical avec protection et support	17
3.5.	Éclairage – Electricité	18
3.5.1.	Mise en place d'un éclairage de chantier.....	18
3.5.2.	Repose des pavés LED existants.....	18
3.5.3.	Fourniture et pose de pavés LED à détection.....	18
3.5.4.	Fourniture et pose de spots encastrés dimmable	18
3.5.5.	Fourniture et pose de suspensions décoratives	19
3.5.6.	Fourniture et pose d'interrupteur va-et-vient.....	19
3.5.7.	Fourniture et pose d'interrupteur simple.....	20
3.5.8.	Mise en place et dépose d'un compteur de chantier	20
3.5.9.	Fourniture et pose de prises électriques.....	20
3.5.10.	Fourniture et pose de trappe de sol.....	21
3.5.11.	Réalisation d'une saignée dans le sol	21
3.5.12.	Fourniture et pose d'une goulotte électrique en apparent.....	22
3.5.13.	Fourniture et mise en place d'une alimentation pour badge porte	22

3.5.14.	Fourniture et mise en place d'une alimentation d'un déclencheur manuel	22
3.5.15.	Fourniture et pose d'un compteur électrique indépendant et des alimentations associées	23
3.5.16.	Fourniture et mise en place d'une alarme RAMSES (bouton d'alerte)	23
3.5.17.	Mise en place des infrastructures pour vidéoprotection	23
3.5.18.	Mise en place de protection des équipements maintenus en place	23
3.6.	Sols souples	24
3.6.1.	Ragréage et préparation des supports	24
3.6.2.	Fourniture et pose d'un revêtement de type PVC béton	24
3.6.3.	Fourniture et pose d'un revêtement de type PVC bois	24
3.6.4.	Fourniture et pose d'un tapis d'entrée en dalles 50x50	25
3.6.5.	Fourniture et pose de butée de porte	25
3.6.6.	Fourniture et pose de barre de seuil métallique	25
3.6.7.	Fourniture et pose de sur-plinthe	25
3.7.	Menuiserie intérieure	26
3.9.0	Prescriptions générales	26
3.7.1.	Fourniture et pose d'un meuble boîte au lettre (M-01)	26
3.7.2.	Fourniture et pose d'un bureau d'accueil (M-02)	26
3.7.3.	Fourniture et pose d'un claustra bois (M-03) et (M-13)	27
3.7.4.	Fourniture et pose de meuble penderie et rangement (M-04)	27
3.7.5.	Fourniture et pose d'un claustra type arche (M-05)	27
3.7.6.	Fourniture et pose d'une armoire pour imprimante (M-06)	27
3.7.7.	Fourniture et pose d'une tablette (M-07)	28
3.7.8.	Fourniture et pose d'un support PLV (M-08)	28
3.7.9.	Fourniture et pose d'un meuble poubelle + rangements (M-09)	28
3.7.10.	Fourniture et pose d'un îlot numérique haut (M-10)	28
3.7.11.	Fourniture et pose d'un meuble poubelle (M-12)	29
3.8.	CVC : Climatisation / Ventilation / Chauffage (Voir Annexe : Prescriptions techniques particulières)	29
3.8.1.	Etudes	29
3.8.2.	Travaux de dépose	29
3.8.3.	Travaux d'installation	30
3.8.4.	Fin de travaux	31
3.8.5.	OPTION : Hygiénisation des réseaux d'air	31
3.9.	Traitement acoustique	32
3.9.1.	Fourniture et pose d'un plafonnier suspendu acoustique	32
3.9.2.	Fourniture et pose d'une fresque acoustique collé	32

4. Contrôle – Essais – Réception – Garantie.....	33
4.1 Généralités.....	33
4.2 Contrôles et autocontrôles.....	33
4.3 Essais.....	33
4.4 Remise en état des lieux.....	33
4.5 Visite préparatoire à la réception	33
4.6 Assistance technique de mise en service / Formation personnel.....	34
4.7 Garantie	34

1. Généralités d'exécution et condition d'exécution

1.1. Objet des travaux – situation

Les stipulations du présent Cahier des Clauses Techniques Particulières ont pour objet de définir les travaux et ouvrages à exécuter dans le cadre des travaux de rénovation de la zone d'accueil de la Caf de l'Ain.

1.2. Calendrier de réalisation

La réponse de l'entrepreneur devra impérativement intégrer ces délais de réalisation.

Aucun retard ne sera toléré pour faute de mise en œuvre des moyens adaptés.

Un planning détaillé des interventions est annexé au dossier de consultation.

L'entrepreneur aura l'opportunité de se prononcer sur le planning des travaux établi jusqu'à la réunion de lancement du chantier ; Passé ce délai, le planning sera considéré comme sans remarques et approuvé par l'ensemble des entreprises.

1.3. Équipe opérationnelle

Maître d'ouvrage

CAF DE L'AIN – Jerome LEPAGE

4 Rue Aristide Briand

01000 Bourg en Bresse

☎ 04 74 45 60 91

☎ 06 46 27 09 52

marches@caf01.caf.fr

Maître d'œuvre

OFFICE CONCEPT– Guenael COURBIS

Rue des Monts d'or,

01700 Miribel

☎ 04 72 08 36 39

☎ 06 46 90 33 16

gcourbis@office.concept.fr

OPC

SAS GIRY OPC – Olivier GIRY

685 route des Cinq Portes

26210 Saint Sorlin en Valloire

☎ 09 50 22 77 79

☎ 06 34 14 35 87

contact@giryopc.fr

1.4. Connaissance du projet

L'entrepreneur devra prévoir tous les travaux indispensables pour le parfait achèvement des ouvrages de son corps d'état, quand bien même il n'en serait pas fait mention dans les descriptions d'ouvrages, dès que ces travaux sont nécessaires à la réalisation du projet.

L'entrepreneur reconnaît, à cet effet, s'être rendu compte exactement des travaux à exécuter, de leur importance et de leur nature.

Il reconnaît avoir suppléé par ses connaissances professionnelles aux détails qui auraient pu être omis au devis descriptif ou sur les plans. De ce fait il ne saurait être accordé, en aucun cas, une majoration quelconque du prix soumissionné.

En conséquence, l'entrepreneur devra signaler par écrit à la remise de son offre, toute omission, manque de concordance ou erreur qui aurait pu se glisser dans l'établissement des documents d'appel d'offres.

Faute de quoi, il sera réputé avoir accepté les clauses du dossier et s'être engagé à fournir toutes les prestations de sa spécialité nécessaires au parfait achèvement de l'Ouvrage.

1.5. Documents de soumission

Les prestations du présent Lot devront tenir compte des prescriptions du Cahier des Charges du présent lot dans son ensemble.

Les documents contractuels pour l'exécution des présents marchés sont énumérés ci-dessous :

- Le document C.C.T.P du présent Lot
- L'acte d'engagement
- Le CCAP
- La décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F) du présent lot
- Les plans de l'état existant des locaux sujets à travaux
- Les PRO relevant du présent lot
- Planning détaillé d'exécution.
- L'annexe repérage amiante.
- RICT
- PGC
- Cahier des charges fonctionnel SSI

Le présent Lot est traité en prix global forfaitaire, ferme et non révisable, avec possibilité d'actualisation dans les conditions prévues au CCAP.

En cas de contradiction entre les pièces du marché, **l'ordre de priorité défini au CCAP prévaut.**

L'entrepreneur devra remettre avec son offre :

- Un devis descriptif détaillé spécifiant :
 - Les marques et les types des appareils ou matériaux
 - Les caractéristiques de pose particulière faisant l'objet de contraintes avec les autres corps d'états
- Un devis quantitatif suivant le cadre joint au présent appel d'offres, comprenant :
 - Les quantités
 - Les prix unitaires
 - Les totaux par poste

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait que tout changement de référence concernant les matériaux devra obtenir l'assentiment du Maître d'Œuvre.

L'entrepreneur devra proposer un mode d'exécution et des matériaux qui soient titulaires au minimum :

- D'un avis technique du C.S.T.B.
- Ou d'une justification d'essais satisfaisants de la part d'organismes techniques officiellement reconnus
- Ou d'une garantie du constructeur, avec un engagement écrit s'appuyant sur une police d'assurance dont il devra se justifier

1.6. Coordination avec les autres corps d'Etats

Il est bien précisé que les entreprises soumissionnaires devront prendre connaissance de l'ensemble des dossiers concernant l'opération, tant en ce qui concerne les plans que les devis descriptifs. Les dimensions et longueurs des ouvrages seront relevées suivant les plans fournis dans le cadre de la présente consultation et seront contrôlées sur place. L'entrepreneur ne pourra se prévaloir de la méconnaissance des documents contractuels pour prétendre à une majoration quelconque de son prix forfaitaire.

Coordination et pilotage : La cellule de Coordination OPC, constitue le pivot central de l'opération. À ce titre, l'OPC assure la direction des réunions de coordination et la synthèse des calendriers d'exécution. Les entreprises sont tenues de respecter les directives de l'OPC afin de fluidifier les échanges et de garantir le respect du planning global.

Intervention des sociétés externes : L'entrepreneur devra assurer une coordination étroite et permanente avec l'ensemble des intervenants, y compris les sociétés externes mandatées par le Maître d'Ouvrage (telles que le bureau d'études CVC, les prestataires de sécurité, etc.). Cette collaboration est indispensable pour garantir la parfaite interface technique entre les lots du marché et les prestations gérées en externe.

Le non-respect des obligations décrites dans le présent CCTP, notamment en matière de coordination, propreté de chantier, sécurité et gestion des nuisances, **est susceptible d'entraîner l'application des pénalités prévues au CCAP.**

1.7. Stockage, protection des matériaux et ouvrages

L'entrepreneur devra aménager un ou plusieurs emplacements pour entreposer d'une façon rationnelle tous les matériaux fragiles.

Chaque entreprise intervenante est tenue d'assurer la protection de ses ouvrages, matériaux, équipements et installations pendant toute la durée du chantier. À ce titre, elle devra mettre en place toutes les protections nécessaires et adaptées (bâchage, filmage, calage, protections mécaniques, etc.) afin d'éviter toute détérioration, salissure ou dégradation.

Jusqu'à la réception, tous les appareils et accessoires seront protégés d'une façon efficace.

En fin de chantier, le nettoyage des supports est à prévoir par l'entreprise ainsi que l'enlèvement des protections et la remise en état des équipements abîmés.

Le non-respect des obligations décrites dans le présent CCTP, notamment en matière de coordination, propreté de chantier, sécurité et gestion des nuisances, **est susceptible d'entraîner l'application des pénalités prévues au CCAP.**

1.8. Gravats – Nettoyage

Les entreprises de chaque corps d'état devront faire le nettoyage des locaux dans lesquels elles seront intervenues, ainsi que le dépôt de leurs gravois, déchets et emballages, à un emplacement fixé en accord avec la maîtrise d'ouvrage.

Chaque entreprise doit faire son nettoyage de chantier, comprenant gravois, chutes de matériaux, poussières etc.

Si l'origine des gravats ou salissures ne peut être établie, le nettoyage sera commandé de manière séparée par la maîtrise d'ouvrage, et réparti sur l'ensemble des marchés entreprise en réfaction de prix.

Dans le cadre de l'exécution du présent marché, le titulaire s'engage à intégrer des pratiques respectueuses de l'environnement et à limiter l'impact écologique des travaux.

À ce titre, il veille notamment à :

- Optimiser les consommations de ressources (eau, énergie, matières premières)
- Privilégier, lorsque cela est possible, l'utilisation de matériaux et produits présentant un moindre impact environnemental (écolabellisés, recyclés ou recyclables) ;
- Assurer une gestion rigoureuse des déchets de chantier, incluant le tri, la valorisation et l'évacuation vers des filières agréées ;
- Limiter les nuisances liées au chantier (bruit, poussières, émissions, circulation) et à mettre en œuvre toutes mesures visant à réduire les impacts sur le voisinage et les usagers ;
- Favoriser les modes d'organisation et de transport réduisant les émissions de gaz à effet de serre.
- Le titulaire pourra être amené à justifier les dispositions mises en œuvre dans ce cadre, à la demande du maître d'ouvrage.

Le non-respect des obligations décrites dans le présent CCTP, notamment en matière de coordination, propreté de chantier, sécurité et gestion des nuisances, **est susceptible d'entraîner l'application des pénalités prévues au CCAP.**

1.9. Responsabilité de l'entrepreneur

Les matériels mentionnés le sont à titre indicatif, l'entrepreneur pourra proposer des équivalences, mais celles-ci seront obligatoirement soumises à l'approbation du Maître d'œuvre.

L'offre devra être proposée sur la base des matériaux prescrits dans ce document.

Les caractéristiques portées au présent descriptif et sur les plans sont données à titre indicatif.

L'entrepreneur devra respecter l'ensemble des plans, détails et prescriptions techniques fournis par le Maître d'œuvre en annexe du présent dossier.

Toutefois, l'entrepreneur demeure pleinement responsable de la bonne exécution des ouvrages ainsi que de l'adaptation de ses plans d'exécution, méthodes et détails techniques en fonction des contraintes constatées sur site et de l'avancement du chantier.

En cas d'incompatibilité technique, de contrainte particulière ou de nécessité d'adaptation liée aux conditions réelles d'exécution, l'entrepreneur devra en informer le Maître d'œuvre dans les meilleurs délais et proposer les ajustements nécessaires avant mise en œuvre.

Le Maître d'œuvre reste responsable de la cohérence générale des plans et documents transmis en annexe, tandis que l'entrepreneur conserve la responsabilité technique de leur mise en œuvre et de leur adaptation aux conditions réelles du chantier.

En cas de désaccord sur les moyens à mettre en œuvre pour l'obtention des résultats demandés, l'entrepreneur sera tenu de la signaler par écrit avec la remise de son offre.

1.10. Études et représentation des entreprises

1.10.1. Documents de référence contractuel

Dans le cadre de la présente consultation des plans sont mis à la disposition des entreprises suivant détail en annexe.

Les plans d'exécution ne devront être soumis que dans le cas où des contraintes techniques viendraient modifier les plans d'origine fournis en annexe, entraînant un impact sur l'aspect esthétique ou fonctionnel du projet. Dans ce cas, l'entreprise devra établir de nouveaux plans et les soumettre à la validation du maître d'œuvre. Ces modifications devront être réalisés sans incidence financière sauf acceptation expresse du maître d'ouvrage.

1.10.2. Documents à fournir par l'entreprise

L'entrepreneur devra réaliser autant que nécessaire :

- Les plans d'exécution
Les plans détaillés des installations à réaliser et les tracés des diverses canalisations seront établis par l'entreprise du présent Lot, à partir des plans de coordination, des plans, schémas et devis descriptif composant le présent dossier.
- Les documents de réception
Lors de la réception des travaux, les plans de récolement et DOE seront fournis en trois exemplaires informatiques, et les plans d'un format supérieur à A3 sur papier. Ils proviendront de la mise à jour des plans d'exécution représentant avec exactitude le tracé des installations nécessaires à l'exploitation.

D'autre part, dans le cadre d'une démarche environnementale, l'entreprise devra fournir en fin de chantier, ou à tout moment si cela lui est demandé, les documents suivants :

- Fiche de suivi des déchets
- Fiches de sécurité des matériaux employés

1.11. Normes et réglementation

1.11.1. Documents de référence contractuel

Les travaux, de même que les fournitures du présent Lot, devront dans tous les cas être conformes à la réglementation en vigueur à la date de l'établissement du présent cahier.

Sont applicables en particulier :

- Les Règles de l'Art
- Les Règles professionnelles et interprofessionnelles
- Les Règles de Calcul D.T.U. (Documents Techniques Unifiés)
- L'ensemble des normes françaises de l'AFNOR se rapportant aux ouvrages du présent Lot
- Les conditions imposées du Travail et la Sécurité Sociale (Direction des Accidents du Travail)
- Le règlement sanitaire départemental

Cette liste n'est pas limitative, pour l'ensemble des textes cités ci-avant ou non, il sera toujours fait l'application de la dernière édition, avec mise à jour additive rectificative en vigueur à la date fixée pour la remise des offres.

1.11.2. Marques de qualité

Pour tous les matériaux et fournitures entrant dans les prestations du présent Lot, faisant l'objet d'une marque NF, d'un label ou d'une certification AIMCC, l'entrepreneur ne pourra mettre en œuvre que des matériaux et fournitures titulaires de la marque de qualité correspondante.

Ces marques de qualité devront être portées d'une manière apparente sur les matériaux et fournitures concernées.

1.11.3. Produits certifiés

Pour tous les matériaux et fournitures ayant fait l'objet d'une certification, l'entrepreneur ne pourra mettre en œuvre que des matériaux et fournitures titulaires de cette certification.

Tous les matériaux mis en œuvre devront répondre aux exigences de réaction et de résistance au feu définies par l'arrêté du 25 juin 1980 pour un établissement de type W de 5ème catégorie. Les entreprises devront fournir les procès-verbaux de classement feu en cours de validité pour chaque matériau utilisé.

1.12. Contrôles

Ils seront effectués par le Maître d'œuvre au cours des travaux et après leur achèvement.

Ils ont pour but de vérifier que les installations sont conformes et que leur exécution ne présente pas de dispositions contraires aux prestations du marché décrites dans le descriptif ni aux normes en vigueur et aux règles de l'Art.

1.13. Classement de l'établissement

L'ensemble des locaux est soumis à la réglementation d'un Etablissement Recevant des Travailleurs - Code du Travail. Le présent projet concerne le réaménagement de l'espace d'accueil des allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain, situé à Bourg-en-Bresse.

L'établissement est classé en :

- ERP de type W (administrations, bureaux), de 5^e catégorie,
- ERT, au sens du Code du Travail.

Réglementation applicable :

Les travaux devront être conformes aux réglementations en vigueur, notamment :

- Code de la Construction et de l'Habitation,
- Règlement de sécurité incendie ERP (arrêté du 25 juin 1980 modifié),
- Réglementation accessibilité,
- Code du travail.

Principes généraux :

Les aménagements devront garantir :

- La sécurité incendie,
- L'évacuation des occupants,
- L'accessibilité PMR,
- La sécurité des travailleurs.

L'ensemble des locaux est soumis aux dispositions du Code du Travail.

2. Description des ouvrages

2.1. Descriptif succinct du projet

Le présent projet porte sur la rénovation de la zone d'accueil de la CAF de l'Ain.

L'intervention vise à moderniser les espaces, améliorer les conditions d'accueil du public ainsi que le confort des usagers et des agents, tout en optimisant l'organisation fonctionnelle des lieux.

2.2. Allotissement

Le présent document traite principalement des travaux de second œuvre du bâtiment séparé en 9 postes techniques :

- Lot 1 : Démolition
- Lot 2 : Cloisonnement-Faux plafond
- Lot 3 : Plâtrerie-Peinture
- Lot 4 : Signalétique
- Lot 5 : Electricité-Éclairage
- Lot 6 : Sols souples
- Lot 7 : Menuiserie intérieure
- Lot 8 : CVC : Chauffage / Ventilation / Climatisation
- Lot 9 : Traitement acoustique

3. Description des travaux à exécuter

3.1. Démolition

3.1.1. Dépose et évacuation du cloisonnement existant

Ce poste consiste en la dépose complète de l'ensemble des cloisonnements existants, quelle que soit leur nature, notamment (liste non exhaustive) : cloisons en plaques de plâtre sur ossature métallique, cloisons amovibles, cloisons vitrées ou tout autre type rencontré sur site. Les travaux de dépose devront être réalisés avec soins pour éviter toutes dégradations aux ouvrages contigus conservés.

3.1.2. Dépose et évacuation des blocs portes existants

Ce poste consiste en la dépose complète de l'ensemble des blocs-portes existants, quelle que soit leur nature (portes battantes, coulissantes, techniques, vitrées, etc.). Le tri et l'évacuation des déchets seront réalisés dans les bennes mises à disposition sur le chantier. Les travaux de dépose devront être réalisés avec soins pour éviter toutes dégradations aux ouvrages contigus conservés.

3.1.3. Dépose et évacuation des éléments de menuiseries existants

Ce poste consiste en la dépose des éléments de menuiseries existants, y compris tout accessoires associés. Elle comprend également le tri, l'évacuation des éléments déposés vers les bennes prévues sur le chantier, ainsi que le nettoyage des zones d'intervention. Les travaux de dépose devront être réalisés avec soins pour éviter toutes dégradations aux ouvrages contigus conservés.

3.1.4. Dépose et évacuation des éléments métalliques

Ce poste consiste en la dépose des colonnes métalliques existantes, y compris tous accessoires et éléments associés. Elle comprend également le tri, l'évacuation des éléments déposés vers les bennes prévues sur le chantier, ainsi que le nettoyage des zones d'intervention. Les travaux de dépose devront être réalisés avec soins pour éviter toutes dégradations aux ouvrages contigus conservés.

3.1.5. Dépose et évacuation des équipements électriques existants

Ce poste consiste en la dépose soignée des équipements électriques existants en :

- Procédant à une reconnaissance et un repérage des installations existantes incluant :
 - La réalisation d'un état des lieux précis
 - L'identification et le repérage des circuits et équipements à déposer

- La vérification de la nature des installations et des éventuelles contraintes
- Mettant en sécurité les installations
 - Déposant les équipements électriques (câblages, conduits et goulottes, appareillages électriques, systèmes de protection et de commande, équipements spécifiques, etc ...) avec soin afin d'éviter toute détérioration et de permettre, si nécessaire, leur réutilisation ou recyclage.
 - Triant, stockant et évacuant les déchets

3.1.6. Dépose et évacuation des éléments muraux existants

Ce poste consiste en la dépose soignée et l'évacuation des éléments muraux existants, tels que miroirs, tasseaux et accessoires associés.

Elle comprend également le tri, l'évacuation des éléments déposés vers les bennes prévues sur le chantier, ainsi que le nettoyage des zones d'intervention.

Les travaux de dépose devront être réalisés avec soins pour éviter toutes dégradations aux ouvrages contigus conservés.

3.1.7. Dépose et évacuation du faux plafond existant

Ce poste consiste en la dépose soignée et l'évacuation de plafond suspendu démontable constitué de dalles, fixées sur une ossature métallique apparente y compris dépose de tous les éléments de fixation et cornières de rive.

Les travaux de dépose devront être réalisés avec soin pour éviter toutes dégradations aux ouvrages contigus conservés

3.1.8. Mise en place de bennes spécifiques

Ce poste consiste en la fourniture, installation, mise à disposition et enlèvement de bennes de chantier pour l'évacuation des déchets. Prévision : 2 bennes de 30 m³, quantité et capacité à ajuster en fonction des besoins du chantier.

Compris dans la prestation :

- Mise à disposition de la benne pendant la durée des travaux
- Évacuation des déchets vers une filière agréée
- Rotation de la benne si nécessaire
- Maintien de la propreté aux abords

L'entreprise devra assurer le tri des déchets conformément à la réglementation en vigueur.

3.2. Cloisonnement – Faux plafond

3.2.1. Fourniture et pose de cloisons amovibles vitrées simple bord à bord

Ce poste comprend la fourniture et la pose d'une cloison amovible vitrée toute hauteur – dimensions selon plans – type BOLMIN ou équivalent, y compris :

- Structure aluminium démontable :
 - Matériau : Profilés aluminium anodisé ou thermolaqué
 - Dimensions : Toute hauteur – hauteur sous plafond fini
 - Type de pose : En tableau, en angle ou en cloison complète selon implantation
 - Finition : Thermolaquage RAL 9010 mat
 - Type de remplissage : Vitrage feuilleté
 - Epaisseur totale : 40 mm
- Vitrage :
 - Type : Clair
 - Epaisseur : 12 mm
 - Joint d'étanchéité ou parcloles aluminium assurant la tenue et l'isolation
- Accessoires et finition :
 - Bord à bord

3.2.2. Fourniture et pose de cloisons amovibles vitrées double bord à bord

Ce poste comprend la fourniture et la pose d'une cloison amovible vitrée toute hauteur – dimensions selon plans – type BOLMIN ou équivalent, y compris :

- Structure aluminium démontable :
 - Matériau : Profils aluminium anodisé ou thermolaqué
 - Dimensions : Toute hauteur – hauteur sous plafond fini
 - Type de pose : En tableau, en angle ou en cloison complète selon implantation
 - Finition : Thermolaquage RAL 9010 mat
 - Type de remplissage : Double vitrage
 - Epaisseur totale : 83 à 90 mm
- Vitrage :
 - Type : Clair
 - Epaisseur : 12 mm
 - Joint d'étanchéité ou parclozes aluminium assurant la tenue et l'isolation
 - Accessoires et finition : Bord à bord

3.2.3. Fourniture et pose de bloc porte simple âme vitrée

Ce poste consiste en la fourniture et la pose d'un bloc-porte simple vantail à âme vitrée amovible – passage libre 90 cm minimum – pour incorporation dans cloison amovible vitrée, y compris :

- Porte à cadre aluminium amovible :
 - Matériau : Profils aluminium anodisé ou thermolaqué
 - Dimensions : selon plans fournis
 - Type d'ouvrant : Battant simple vantail à âme vitrée pleine hauteur
 - Vitrage : Vitrage clair, 44/2 minimum
 - Finition : Thermolaquage RAL 9010 mat
- Quincaillerie associée :
 - Fourniture et pose de la quincaillerie complète adaptée aux portes amovibles : paumelles, serrure, béquilles, ferme-porte éventuel
 - Réglage, ajustement et finition compris.

3.2.4. Fourniture et pose de bloc porte à galandage âme vitrée

Ce poste consiste en la fourniture et la pose d'un bloc-porte à galandage simple vantail à âme vitrée amovible – passage libre 90 cm minimum – pour incorporation dans cloison plâtre, y compris :

- Porte à cadre aluminium amovible :
 - Matériau : Profils aluminium anodisé ou thermolaqué
 - Dimensions : selon plans fournis
 - Type d'ouvrant : Vantail coulissant à galandage à âme vitrée pleine hauteur
 - Vitrage : Vitrage clair, 44/2 minimum
 - Finition : Thermolaquage RAL 9010 mat
- Quincaillerie associée :
 - Fourniture et pose de la quincaillerie complète adaptée aux portes amovibles : paumelles, serrure, béquilles, ferme-porte éventuel
 - Réglage, ajustement et finition compris.

3.2.5. Fourniture et pose de cloisons en plaque de plâtre

Ce poste comprend la fourniture et pose de cloisons en plaque de plâtre de type BA13 sur ossature métallique de 48mm d'épaisseur, composée de rails et de montants en acier galvanisé y compris :

- Mise en place d'un système d'isolation en laine minérale constitué de panneaux semi-rigides d'épaisseur 48 mm disposé entre les montants
- Placage composé de plaques PPBA – épaisseur sur chaque face : 1 x 13mm
- Protection des angles saillants par une bande armée ou une cornière d'angle
- Mise en œuvre au montage de renforts verticaux ou horizontaux en masses bois ou métal, pour fixations des charges supérieures à 30 kg (l'emplacement de ces charges sera réclamé par l'entrepreneur du présent Lot avant montage des cloisons)
- Joints calicot en 2 passages soignés
- Enduits ratissé 2 couches prêt à peindre

- Toutes découpes d'ajustement et d'incorporation pour appareillages électriques ou autres, sujétions de fixation et jointoiement

3.2.6. Fourniture et pose de bloc porte âme pleine stratifiée

Ce poste consiste en la fourniture et la pose d'un bloc-porte à âme pleine hauteur standard avec revêtement stratifié sur les deux faces, y compris

- Porte à cadre bois :
 - Matériau : Bois reconstitué
 - Dimensions : selon plans fournis
 - Classement feu : EI30, EI60 ou autre selon exigences réglementaires
 - Finitions : Revêtement stratifié à peindre
 - Type d'ouvrant : Simple vantail ou doubles vantaux
 - Isolation : Remplissage isolant acoustique ou thermique selon les exigences
- Quincaillerie associée :
 - Paumelles, serrure, béquilles, butée, cylindre si nécessaire
 - Modèle dito existant type bureau

3.2.7. Fourniture et pose d'un habillage des blocs portes sanitaires

Ce poste consiste en la fourniture et la pose d'un placage de finition sur les faces des portes de toilettes existantes recto / verso

- Matériau : Stratifié Cover style : K7 Cream Grey, haute résistance aux milieux humides.
- Mise en œuvre : Collage soigné sur place après préparation du support.

Cette prestation comprend l'ajustement éventuel des quincailleries et le rabotage nécessaire pour tenir compte de la surépaisseur.

3.2.8. Détalonnage des portes existantes

Ce poste comprend le détalonnage des portes existantes rendu nécessaire par la mise en œuvre des nouveaux revêtements de sol, comprenant la dépose éventuelle des vantaux, la découpe en partie basse, les ajustements nécessaires, la repose et les réglages pour assurer le bon fonctionnement des ouvrants.

Compris toutes sujétions de protection et manutention.

3.2.9. Fourniture et pose de plafond suspendu équipé de dalles minérales acoustiques sur ossature métallique

Ce poste consiste en la fourniture et pose de plafond suspendu démontable constitués de dalles en laine de roche, fixées sur une ossature métallique apparente.

Caractéristiques du produit (ou équivalent) :

- | | |
|---------------------------|--|
| • Marque : | ROCKFON |
| • Référence : | EKLA |
| • Finition : | Dalles en laine de roche finies en usine |
| • Décor : | Blanc |
| • Dimensions : | 600X600 |
| • Ossature : | T15 |
| • Classement au feu : | Euroclasse A1 |
| • Absorption acoustique : | $\alpha_w = 0.90$ |

La prestation comprend :

- La pose des ossatures apparentes en acier galvanisé laqué blanc de type T 15 mm
- Fixation par suspentes réglables par tiges filetées fixées mécaniquement en sous-face de dalle
- La pose de cornières de rives en acier galvanisé laqué blanc
- Le maintien des plaques sur l'ossature par clips
- Toutes découpes nécessaires pour adaptation des dalles et intégration des équipements techniques des autres Postes techniques

- Les plans d'exécution (calepinage) seront établis par l'entreprise et transmis à la maîtrise d'œuvre pour validation

3.3. Finitions

3.3.1. Ratissage des murs existants

Ce poste consiste en la préparation des supports et l'application d'un enduit de ratissage en vue d'une finition prête à peindre.

Les travaux comprennent :

- Préparation des supports (ponçage, rebouchage, dépoussiérage)
- Application d'un enduit de ratissage en 2 couches minimum
- Ponçage entre couches et en finitions
- Obtention d'un support lisse et homogène
- Nettoyage des zones d'intervention

Niveau de finition demandé : Q4 minimum

3.3.2. Préparation et mise en peinture acrylique satinée

Cette prestation comprend la préparation et la mise en peinture acrylique deux couches sur murs, cloisons et plinthes comprenant :

- Préparation des supports y compris ponçage éventuel
- Reprise des trous et imperfections à l'enduit plâtre
- Mise en œuvre de toute sous-couche éventuelle adaptée au support
- Mise en œuvre d'une couche d'impression en peinture diluée
- 2 couches de finition en peinture acrylique satinée, coloris à définir avec la maîtrise d'œuvre
- La fourniture et mise en œuvre de peintures bénéficiant d'un écolabel reconnu (type Écolabel Européen ou équivalent)
- La réalisation d'un point acrylique en périphérie (jonction murs / plafonds / menuiseries / plinthes) pour assurer une finition continue et soignée
- Toutes sujétions de mise en œuvre pour obtenir un résultat parfait

Sur les plinthes sera prévue une peinture adaptée au support.

Les portes à peindre, couvre-joints, angles et cadres seront également traités à la peinture glycéro.

3.4. Signalétique

3.4.1. Fourniture et pose de film anti vis-à-vis

Ce poste consiste en la fourniture et pose de film adhésif anti vis-à-vis de type micro-perforé sur les parois vitrées existantes.

Caractéristiques du produit (ou équivalent) :

- Marque : Luminis Films
- Référence : Film micro-perforé 30/70 noir/blanc – PERF-350x
- Nature Film adhésif micro-perforé à vision unidirectionnelle
- Finition : Blanc extérieur / noir intérieur
- Taux de perforation : 30 % (micro-perforations) / 70 % film
- Fonction : Préservation de l'intimité avec maintien de la visibilité vers l'extérieur
- Transmission lumineuse : Passage de la lumière conservé (niveau bon)
- Classement feu : M1

Mise en œuvre :

- Nettoyage et préparation des supports
- Pose soignée sans plis ni défauts
- Découpes et ajustements aux dimensions des vitrages

3.4.2. Conception graphique, fabrication et pose de vitrophanie

Ce poste consiste en la conception graphique, la fabrication, la fourniture et la pose de vitrophanie sur les parois vitrées.

La conception graphique sera réalisée à partir d'une base existante validée par le Maître d'Ouvrage, puis adaptée et déclinée en fonction du projet.

Caractéristiques du produit (ou équivalent) :

- Nature : Film adhésif imprimé
- Impression : Impression numérique haute définition
- Finition : Selon création graphique validée par le Maître d'ouvrage
- Aspect : Dépoli, opaque ou transparent selon la conception
- Dimensions : selon plans

La pose sera réalisée avec soin, comprenant toutes découpes et ajustements nécessaires, et garantissant un rendu final sans bulles ni défauts.

3.4.3. Conception graphique, fabrication et pose de stickers adhésifs

Ce poste consiste en la conception graphique, fabrication et pose de stickers adhésifs muraux, conformément à la charte graphique de la CAF, en cohérence avec les visuels 3D et les plans d'exécution. La création graphique sera réalisée par l'entrepreneur, incluant les adaptations aux supports et aux contraintes du site, et fera l'objet d'une proposition soumise à validation de la maîtrise d'ouvrage avant toute mise en production.

Caractéristiques du produit (ou équivalent) :

- Impression haute définition sur film vinyle adhésif de qualité professionnelle
- Finition mate pour éviter les reflets et assurer une bonne lisibilité
- Encres avec excellente tenue dans le temps (résistance aux UV, aux frottements et au nettoyage courant)
- Découpe sur mesure selon calepinage validé
- Pose avec alignements précis, raccords soignés et respect des teintes de la charte graphique

L'entrepreneur devra vérifier que les supports sont propres, secs, lisses, sains et dépoussiérés, et conformes à la mise en œuvre du produit ; la pose sera réalisée avec soin, sans bulles, plis ni décollement.

En cas de support non conforme, il devra en informer la maîtrise d'œuvre avant toute intervention.

Compris toutes sujétions de conception, fabrication, pose, ajustements et finitions pour un rendu irréprochable et durable en environnement tertiaire.

3.4.4. Panneau signalétique suspendu comprenant conception graphique, fabrication et pose

Ce poste consiste en la conception graphique, fabrication et pose de panneaux signalétiques suspendus, conformément à la charte graphique de la CAF, en cohérence avec les visuels 3D et les plans d'exécution. La création graphique sera réalisée par l'entrepreneur, incluant les adaptations aux supports et aux contraintes du site, et fera l'objet d'une proposition soumise à validation de la maîtrise d'œuvre avant toute mise en production.

Caractéristiques du produit (ou équivalent) :

- Modules carrés de 200 x 200 mm environ, avec angles arrondis (rayon 30 mm), en matériau plastique rigide adapté à un usage intérieur
- Éléments non rétroéclairés
- Impression haute définition sur film adhésif avec finition mate

- Pose de stickers en recto-verso pour une parfaite lisibilité depuis chaque côté
- Fabrication sur mesure avec chants soignés et finition homogène
- Suspension par filins discrets fixés sur l'ossature en plafond
- Positionnement stable, parfaitement horizontal, avec retombée de 200 mm sous plafond fini
- Implantation conforme aux plans et visuels 3D du projet

L'entrepreneur devra vérifier que les supports sont conformes à la mise en œuvre (ossature existante, points de fixation), et garantir une pose stable, sans défaut d'alignement ni de fixation.

En cas de support non conforme, il devra en informer la maîtrise d'œuvre avant toute intervention.

Compris toutes sujétions de conception, fabrication, pose, réglages, ajustements et finitions pour un rendu irréprochable et durable en environnement tertiaire.

3.4.5. Panneau signalétique en drapeau comprenant conception graphique, fabrication et pose

Ce poste consiste en la conception graphique, fabrication et pose de panneaux signalétiques muraux, conformément à la charte graphique de la CAF, en cohérence avec les visuels 3D et les plans d'exécution. La création graphique sera réalisée par l'entrepreneur, incluant les adaptations aux supports et aux contraintes du site, et fera l'objet d'une proposition soumise à validation de la maîtrise d'œuvre avant toute mise en production.

Caractéristiques du produit (ou équivalent) :

- Modules carrés de 200 x 200 mm environ, avec angles arrondis (rayon 30 mm), en matériau plastique rigide adapté à un usage intérieur
- Éléments non rétroéclairés
- Impression haute définition sur film adhésif avec finition mate
- Pose de stickers en recto-verso pour une parfaite lisibilité depuis chaque côté
- Fabrication sur mesure avec chants soignés et finition homogène
- Fixation murale sur claustra bois ou cloison aluminium par système discret et adapté (entretoises, adhésif structurel ou fixations invisibles)
- Implantation conforme aux plans et visuels 3D du projet, avec positionnement précis et alignements soignés

L'entrepreneur devra vérifier que les supports sont propres, secs, sains et adaptés à la mise en œuvre, et garantir une pose stable, sans défaut d'alignement ni de fixation.

En cas de support non conforme, il devra en informer la maîtrise d'œuvre avant toute intervention.

Compris toutes sujétions de conception, fabrication, pose, réglages, ajustements et finitions pour un rendu irréprochable et durable en environnement tertiaire.

3.4.6. Fourniture et pose d'un écran mural 50 pouces

Ce poste comprend la fourniture et pose d'un écran mural LED de 50 pouces, comprenant le support mural, les raccordements électriques et courants faibles nécessaires, les réglages, essais et mise en service.

Compris toutes sujétions de fixation, d'adaptation au support existant, de passage des câbles et de finitions.

3.4.7. Fourniture et pose d'un écran de communication vertical avec protection et support

Ce poste comprend la fourniture et pose d'un écran mural LED de 50 pouces, comprenant le support mural, les raccordements électriques et courants faibles nécessaires, les réglages, essais et mise en service.

Compris toutes sujétions de fixation, d'adaptation au support existant, de passage des câbles et de finitions.

3.5. Éclairage – Electricité

3.5.1. Mise en place d'un éclairage de chantier

Ce poste consiste en la mise en place d'un éclairage de chantier. L'entreprise en charge de l'installation devra fournir, installer et entretenir un éclairage de chantier efficace, sécurisé et adapté aux contraintes du site.

Avant toute intervention, l'entreprise devra effectuer une étude et un dimensionnement afin de déterminer les besoins en éclairage, les puissances nécessaires et les sources d'alimentation électriques en prenant soin de prévoir des solutions autonomes si besoin.

Cette prestation inclue notamment :

- Des projecteurs de chantier
- Des luminaires LED
- Des éclairages d'appoint mobiles
- Un raccordement électrique sécurisé
- Un éclairage de secours

3.5.2. Repose des pavés LED existants

Ce poste consiste en la repose des pavés LED existants, fournis par le Maître d'Ouvrage. Les travaux comprennent la dépose, la manutention et le stockage si nécessaire, la repose des luminaires existants, la mise en œuvre des supports de fixation, le câblage et le raccordement électrique, ainsi que la mise en conformité avec les normes électriques en vigueur, les essais et la mise en service. Les luminaires seront installés selon l'implantation définie sur les plans transmis. Toutes sujétions d'exécution sont incluses.

3.5.3. Fourniture et pose de pavés LED à détection

Ce poste consiste en la fourniture et pose de pavés LED à détection. Les travaux comprennent notamment :

- La fourniture des pavés LED
- La mise en œuvre des supports de fixation
- Le câblage et le raccordement électrique des pavés LED
- La mise en conformité avec les normes électriques en vigueur
- Les essais et la mise en service

Caractéristiques du produit (ou équivalent) :

Marque :	PHILIPS
Référence :	Philips CoreLine LED Panel détection
Teinte / Décor :	Blanc
Dimensions :	60x60cm
Indice de protection :	IP20
Flux lumineux :	4300 Lumen
UGR :	< 19 (spécifique bureaux et écoles)

Ils seront installés selon l'implantation sur les plans transmis.

3.5.4. Fourniture et pose de spots encastrés dimmable

Ce poste consiste en la fourniture et pose de spots encastré dimmable. Les travaux comprennent notamment :

- La fourniture des spots
- La mise en œuvre des supports de fixation
- Le câblage et le raccordement électrique des spots
- La mise en conformité avec les normes électriques en vigueur
- Les essais et la mise en service

Caractéristiques du produit (ou équivalent) :

Marque :	PHILIPS
Référence :	Philips LuxSpace Accent Compact
Type :	Spots encastrés LED dimmable
Teinte / Décor :	Blanc
Dimensions :	Ø 90 mm (découpe standard)
Indice de protection :	IP20
Flux lumineux :	800 à 1000 lumens par spot
UGR :	< 19 (spécifique bureaux et écoles)

Ils seront installés selon l'implantation sur les plans transmis.

3.5.5. Fourniture et pose de suspensions décoratives

Ce poste consiste en la fourniture et pose de suspensions décoratives. Cela comprend notamment :

- La fourniture des luminaires
- La mise en œuvre des systèmes de suspension
- Le câblage et le raccordement électrique
- La mise en conformité avec les normes électriques en vigueur
- Les essais et la mise en service

Caractéristiques du produit (ou équivalent) :

Marque :	EGLO
Référence :	Eglo BALMES 390201
Teinte / Décor :	Noir
Dimensions :	Ø 415 mm – H du sol définie sur le plan
Indice de protection :	IP20

Caractéristiques du produit (ou équivalent) :

Marque :	EGLO
Référence :	Eglo RONDO 3 – 900511
Teinte / Décor :	Noir
Dimensions :	Ø 300 mm – H du sol définie sur le plan
Indice de protection :	IP20

Caractéristiques du produit (ou équivalent) :

Marque :	ARTEMIDE
Référence :	Artemide A.39 Suspension
Teinte / Décor :	Noir
Dimensions :	1 180mm, H du sol définie sur le plan
Flux lumineux :	2806 lumens
Température de couleur :	3000K
Variation :	Dimmable

Ils seront installés selon l'implantation définie sur les plans transmis.

3.5.6. Fourniture et pose d'interrupteur va-et-vient

Ce poste consiste en la fourniture et pose d'interrupteurs va-et-vient.

Les travaux comprennent notamment :

- La fourniture des appareillages
- La mise en œuvre des boîtiers d'encastrement
- Le câblage et le raccordement électrique
- La mise en conformité avec les normes électriques en vigueur
- Les essais et la mise en service

Caractéristiques du produit (ou équivalent) :

Marque :	LEGRAND
Référence :	Legrand Céliane va-et-vient
Teinte / Décor :	Blanc

Montage : Encastré

Ils seront installés selon l'implantation définie sur les plans transmis.

3.5.7. Fourniture et pose d'interrupteur simple

Ce poste consiste en la fourniture et pose d'interrupteurs simple.

Les travaux comprennent notamment :

- La fourniture des appareillages
- La mise en œuvre des boîtiers d'encastrement
- Le câblage et le raccordement électrique
- La mise en conformité avec les normes électriques en vigueur
- Les essais et la mise en service

Caractéristiques du produit (ou équivalent) :

Marque :	LEGRAND
Référence :	Legrand Céliane interrupteur simple
Teinte / Décor :	Blanc
Montage :	Encastré
Tension :	230V

Ils seront installés selon l'implantation définie sur les plans transmis.

3.5.8. Mise en place et dépose d'un compteur de chantier

Ce poste consiste en la fourniture, pose, raccordement et mise en service d'un compteur électrique provisoire intérieur de chantier, comprenant l'ensemble des équipements nécessaires au bon fonctionnement des installations provisoires du chantier. Cela comprend notamment :

- Démarches auprès du concessionnaire
- Fourniture et pose du coffret provisoire
- Protection réglementaires et mise à la terre
- Raccordements et câblages
- Maintenance pendant la durée des travaux
- Dépose en fin de chantier

3.5.9. Fourniture et pose de prises électriques

Ce poste consiste en la fourniture et l'installation de prises électriques conformes aux normes en vigueur. Cela comprend notamment :

- NF C 15-100 : Règlementation applicable aux installations électriques basse tension en France
- Règlementation thermique et accessibilité (si applicable)
- Respect des prescriptions des fabricants des équipements électriques fournis et posés

L'entrepreneur devra fournir et installer les équipements suivants :

Caractéristiques du produit (ou équivalent) :

Marque :	LEGRAND
Gamme :	Legrand Céliane

Prises de courant :

Type :	Prise 2P+T 16 A
Montage :	Encastré
Teinte / Décor :	Blanc

Prises de RJ45 : x1

Type :	Prise RJ45 catégorie 6 ou 7
Montage :	Encastré
Teinte / Décor :	Blanc

La pose devra se dérouler de la manière suivante :

- Installation encastrée : dans les cloisons sèches ou maçonneries avec boîtiers adaptés (selon existant)
- Installation en saillie : uniquement si nécessaire, avec goulottes ou moulures pour passage des câbles
- Les fixation et raccordements devront être conformes aux normes et prescriptions du fabricant
- Branchement au tableau électrique et vérification des protections (disjoncteurs ou interrupteurs différentiels adaptés)

Une vérification initiale des installations électriques (existantes et neuves) sera effectuée avant la réception et un rapport de conformité devra remis à la fin des travaux.

3.5.10. Fourniture et pose de trappe de sol

Ce poste consiste en la fourniture et pose de boîtiers de sol encastrés, comprenant 4 prises de courant (PC) et 2 prises RJ45, avec couvercle adapté à la réception du revêtement de sol PVC, conformément aux plans d'exécution.

Caractéristiques du produit (ou équivalent) :

- Marque : LEGRAND
- Référence : Boîte de sol hauteur réduite 50 mm avec couvercle
- Teinte / Décor : Gris RAL 7031 à recouvrir par revêtement de sol
- Montage : Encastré en chape béton
- Capacité : Boîtier équipé pour 4 PC + 2 RJ (appareillage type 45x45)
- Couvercle : Ouvrant, amovible sans outil, remplissable pour intégration du revêtement de sol PVC
- Matériau : Corps en matière plastique renforcée, éléments mécaniques résistants

L'entrepreneur devra vérifier la compatibilité du boîtier avec le revêtement de sol et les contraintes d'usage, ainsi que la conformité des supports avant pose. En cas de support non conforme, il devra en informer la maîtrise d'œuvre avant toute intervention.

Compris toutes sujétions de fourniture, pose, découpes, ajustements et finitions pour une parfaite intégration au sol.

3.5.11. Réalisation d'une saignée dans le sol

Ce poste consiste en la réalisation de saignées dans le sol existant, en vue du passage de réseaux ou de l'intégration d'équipements, conformément aux plans d'exécution.

- Traçage préalable des emplacements selon plans validés
- Découpe soignée du revêtement et du support (type « chape »)
- Largeur et profondeur des saignées usuelles et adaptées aux réseaux à intégrer
- Évacuation des gravats et nettoyage des zones d'intervention
- Protection des ouvrages existants et limitation des nuisances (poussières, vibrations, bruit)
- Rebouchage après passage des réseaux par mortier ou produit adapté, avec remise à niveau du support
- Rétablissement des performances mécaniques et de planéité du support

L'entrepreneur devra vérifier l'absence de réseaux existants avant toute intervention et prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter leur détérioration. En cas de doute, il devra en informer la maîtrise d'œuvre avant exécution.

Compris toutes sujétions de mise en œuvre, découpes, protections, rebouchages et finitions pour une réalisation conforme aux règles de l'art.

3.5.12. Fourniture et pose d'une goulotte électrique en apparent

Ce poste consiste en la fourniture et pose de goulottes électriques en PVC destinées à la distribution des câbles en apparent.

Caractéristiques :

- Goulotte en matériau PVC rigide, coloris blanc
- Dimensions : 20 x 20 mm
- Longueur unitaire : 2 mètres
- Couvercle clipsable assurant une fermeture continue et discrète
- Produit conforme aux normes en vigueur pour les installations électriques

Mise en œuvre et réception :

- Pose verticale soignée selon tracé validé par la MOE, avec fixations adaptées sur toute la hauteur.
- Raccordement aux appareillages en pied et en tête, sans câble apparent.
- L'ouvrage devra présenter un alignement vertical parfait, un bon maintien de la forme sans affaissement et une finition esthétique conforme aux attentes architecturales.
- Il est strictement interdit de percer les colonnes, celles-ci étant amiantées.

3.5.13. Fourniture et mise en place d'une alimentation pour badge porte

Ce poste consiste en la fourniture et mise en place d'une alimentation électrique dédiée au système de contrôle d'accès par badge sur porte.

Caractéristiques :

- Alimentation adaptée au système de contrôle d'accès par lecteur badge
- Tension conforme aux équipements installés
- Protection électrique adaptée (disjoncteur dédié si nécessaire)
- Conforme à la norme NF C 15-100
- Compatible avec le système de contrôle d'accès retenu

Mise en œuvre et réception :

- Réalisation de l'alimentation depuis le tableau électrique jusqu'aux équipements, comprenant câblage, raccordements et protections. Le raccordement sera effectué par la société HOROQUARTZ qui a en charge le contrôle d'accès)
- Coordination avec les Postes techniques concernés (menuiserie, contrôle d'accès).
- Installation fonctionnelle, conforme aux prescriptions du fabricant, avec essais de bon fonctionnement en réception.

3.5.14. Fourniture et mise en place d'une alimentation d'un déclencheur manuel

Ce poste consiste en la fourniture et mise en place de l'alimentation et du raccordement d'un déclencheur manuel (DM) intégré au système de sécurité incendie (SSI).

L'électricien devra impérativement faire intervenir le prestataire titulaire du marché de maintenance SSI (VOLFEU) pour la réalisation des opérations de raccordement et de mise en service, le matériel étant sous garantie.

Caractéristiques :

- Alimentation issue du SSI ou du CMSI existant/projeté
- Matériel conforme aux normes en vigueur (notamment NF S 61-9xx)
- Compatible avec le système de sécurité incendie installé
- Respect de la réglementation incendie applicable

Mise en œuvre et réception :

- Raccordement du déclencheur manuel sur la ligne de détection incendie, comprenant câblage et connexions conformes aux prescriptions du fabricant et du SSI.
- Coordination avec le Lot SSI.
- Vérification du bon fonctionnement par essais en présence de la maîtrise d'œuvre et, le cas échéant, du bureau de contrôle.

3.5.15. Fourniture et pose d'un compteur électrique indépendant et des alimentations associées dans local TGBT

Ce poste consiste en la fourniture, pose et raccordement d'un compteur électrique indépendant destiné à l'alimentation de la zone accueil, à installer dans le local TGBT existant. La prestation comprendra notamment :

- Fourniture du compteur et des protections associés
- Fourniture de l'armoire électrique
- Création et pose des lignes d'alimentation dédiées à la zone d'accueil
- Adaptation et raccordement dans le TGBT existant ;
- Repérage et étiquetage des équipements ;
- Essais, vérifications et mise en service.

L'installation devra permettre un suivi précis des consommations de la zone concernée.

L'ensemble des prestations sera réalisé conformément aux normes et réglementations en vigueur, notamment la norme NF C 15-100

3.5.16. Fourniture et mise en place d'une alarme RAMSES (bouton d'alerte)

Ce poste consiste en la fourniture et la pose d'un câble réseau de catégorie 5 ou 6. Le cheminement du câble devra être réalisé depuis le boîtier transmetteur police situé dans le local technique du 1er étage jusqu'au bureau du responsable accueil. Le câble sera laissé en attente dans le plénum, à proximité de la porte donnant sur le couloir Caf. La longueur du câble devra être adaptée au cheminement complet entre le R+1 et le bureau concerné. La liaison finale sera réalisée par **GS4** ; toutefois, le tirage du câble relève du présent Lot.

Il est précisé que le raccordement au transmetteur sera réalisé par l'entreprise **GS4** et ne relève pas du présent lot.

Par ailleurs, la dépose du bouton d'alarme ainsi que du bandeau de commande actuellement implantés dans le bureau du responsable accueil, puis leur repose et remise en service dans le nouveau bureau du responsable accueil, seront également réalisées par **GS4**

3.5.17. Mise en place des infrastructures pour vidéoprotection

L'entrepreneur devra prévoir les infrastructures nécessaires aux retours vidéo pour l'entrée accueil et le bureau du responsable accueil :

- Liaisons RJ45 : Tirage de câbles RJ45 depuis l'enregistreur vidéo (situé dans le local sécurisé du rez-de-jardin) jusqu'aux emplacements des écrans.

Équipement par poste (écran) :

- Fourniture et pose de 2 prises de courant
- Fourniture et pose de 1 prise RJ45.

Note technique : Ces liaisons sont destinées exclusivement aux retours vidéo. Le paramétrage et la fourniture des écrans sont hors Lot électricité. Société SAMS en charge de cela.

De même, les opérations liées à la dépose des équipements de vidéoprotection existants (caméras, écrans actuels, switchs, afficheurs vidéo, câbles...) et à leur réinstallation à la fin des travaux, ne sont pas comprises dans le présent lot.

3.5.18. Mise en place de protection des équipements maintenus en place

Pour l'ensemble des dispositifs ne faisant pas l'objet d'un déplacement ou d'une dépose (notamment les boutons d'alarme intrusion, les déclencheurs manuels d'incendie, les boîtiers de commande, etc.), l'entrepreneur devra impérativement prévoir une protection physique adaptée pendant toute la durée du chantier.

- Modalités : Les dispositifs doivent être protégés contre la poussière, les projections de peinture et les chocs.

- Accessibilité : Les organes de sécurité (incendie, alarme) doivent rester visibles et accessibles en permanence, même sous protection, conformément aux règles de sécurité du site.
- Nettoyage : En fin de chantier, un nettoyage soigneux des dispositifs devra être effectué avant retrait des protections.

3.6. Sols souples

3.6.1. Ragréage et préparation des supports

Ce poste comprend la préparation des supports et le ragréage des sols avant la pose des nouveaux revêtements.

L'entreprise réalisera un enduit de lissage sur les supports carrelés existants, incluant :

- La préparation des supports par grattage ou ponçage pour éliminer toutes traces (peinture, plâtre, colle, cire, vernis...), suivie d'un dépoussiérage soigné par aspiration.
- La mise en œuvre conforme aux prescriptions du fabricant et au cahier du CSTB n°2843.
- L'application d'un ragréage autolissant à la lisseuse inox, avec une épaisseur adaptée aux performances du revêtement final.

Caractéristiques particulières :

- Application d'un primaire d'accrochage type IBOTAC non dilué sur supports poreux ou très lisses.
- Traitement des points singuliers (limites de revêtement, émergences, etc.) selon les prescriptions du fabricant.

Les travaux comprennent toutes sujétions nécessaires à une parfaite finition.

3.6.2. Fourniture et pose d'un revêtement de type PVC béton

Ce poste consiste en la fourniture et pose de revêtement de sol PVC en lames y compris :

- La pose des lames à l'aide d'un produit adhésif appliqué à la spatule ou au rouleau. Le produit utilisé devra bénéficier d'un Avis Technique de pose et devra être compatible avec le revêtement associé. Le temps de gommage devra obligatoirement être respecté.
- Toutes sujétions de découpes et d'adaptations au droit des pièces devant recevoir ce type de revêtement
- Protection par fourniture et pose sur les revêtements d'un film polyane pendant la durée totale des travaux des autres corps d'état y compris manutention pour adaptation

Caractéristiques du produit (ou équivalent) :

Marque :	DESIGNFLOORING
Référence :	Québec LLT219
Teinte / Décor :	Gris béton / Ardoise
Dimensions :	500 mm x 610 mm
Épaisseur totale :	4.5 mm
Classement UPEC :	U4 P3 E2 C2
Réaction au feu :	Bfl-S1
Type de pose :	Brique
Sens de pose :	Se référer au plan

3.6.3. Fourniture et pose d'un revêtement de type PVC bois

Ce poste consiste en la fourniture et pose de revêtement de sol PVC en lames y compris :

- La pose des lames à l'aide d'un produit adhésif appliqué à la spatule ou au rouleau. Le produit utilisé devra bénéficier d'un Avis Technique de pose et devra être compatible

avec le revêtement associé. Le temps de gommage devra obligatoirement être respecté.

- Toutes sujétions de découpes et d'adaptations au droit des pièces devant recevoir ce type de revêtement
- Protection par fourniture et pose sur les revêtements d'un film polyane pendant la durée totale des travaux des autres corps d'état y compris manutention pour adaptation

Caractéristiques du produit (ou équivalent) :

Marque :	DESIGNFLOORING
Référence :	Tavolara LLP144
Teinte / Décor :	Bois chêne clair
Dimensions :	1500 mm x 250 mm
Épaisseur totale :	4.5 mm
Classement UPEC :	U4 P3 E2 C2
Réaction au feu :	Bfl-S1
Type de pose :	A l'anglaise
Sens de pose :	Se référer au plan

3.6.4. Fourniture et pose d'un tapis d'entrée en dalles 50x50

Ce poste consiste en la fourniture et pose d'un tapis d'entrée en dalles 50x50cm

- La mise en œuvre sera réalisée conformément aux prescriptions du fabricant et aux règles de l'art.
- Les supports devront être propres, secs, sains et parfaitement plans. Les dalles seront acclimatées au minimum 24 h avant la pose dans le local.
- La pose sera effectuée à l'aide d'un adhésif poissant adapté, appliqué uniformément sur le support. Les dalles seront posées bord à bord, sans contrainte, avec joints serrés.
- Le calepinage sera défini par l'entreprise afin d'optimiser les coupes périphériques.
- Les rives, seuils et points singuliers feront l'objet d'un traitement soigné.
- La circulation sera interdite jusqu'à prise complète de l'adhésif.

Caractéristiques du produit (ou équivalent) :

Marque :	FORBO
Référence :	Coral
Teinte / Décor :	Coral Brush
Dimensions :	500X500mm (dalles)
Épaisseur totale :	Environ 9 mm
Classement UPEC :	U4 P3 E2 C2
Réaction au feu :	Bfl-S1

3.6.5. Fourniture et pose de butée de porte

Ce poste consiste en la fourniture et pose de butée de porte : une par vantail assortie à la quincaillerie des blocs porte y compris fixation par vis dans le sol.

3.6.6. Fourniture et pose de barre de seuil métallique

Ce poste consiste en la fourniture et pose visée de seuils de porte inox de largeur 0,3 cm. y compris toute découpe d'ajustement et sujétions pour une finition parfaite.

3.6.7. Fourniture et pose de sur-plinthe

Ce poste consiste en la fourniture et pose de sur-plinthes en recouvrement des plinthes existantes, comprenant découpes, ajustements, fixations et accessoires de finition.

- Sur-plinthes droites, sans moulure, ni décor, finition lisse
- En MDF, dimensions adaptées à l'existant.
- Pose collée ou fixée selon support, conformément aux règles de l'art et prescriptions du fabricant.
- Jonctions et angles soignés, sans jour apparent.

3.7. Menuiserie intérieure

3.9.0 Prescriptions générales

Les ouvrages seront réalisés en panneaux dérivés du bois de qualité professionnelle, adaptés à un usage intensif en environnement tertiaire.

Les finitions seront conformes aux plans et visuels validés. Les chants visibles seront protégés par bandes ABS assorties. Sauf indication contraire aux plans ou aux articles particuliers, les références suivantes seront appliquées :

- Parties blanches : Stratifié EGGER W1200 ST9 Blanc Porcelaine
- Parties bois : Stratifié EGGER H1385 ST40 Chêne Casella naturel

Les quincailleries seront de qualité professionnelle, adaptées à l'usage et soumises à validation de la maîtrise d'œuvre.

Les assemblages seront réalisés en atelier par systèmes invisibles ou discrets, garantissant rigidité et durabilité.

La pose sera réalisée sur supports préparés, avec fixations adaptées et invisibles ou discrètes.

Les ouvrages devront présenter des aplombs, niveaux et alignements parfaits.

L'ensemble devra présenter une finition irréprochable, sans défaut d'aspect, et être conforme aux plans et détails du projet.

À ce titre, il est attendu que les bois utilisés proviennent, dans la mesure du possible, de sources certifiées (type FSC, PEFC ou équivalent) ou présentent des garanties en matière de gestion durable des forêts.

Le titulaire précisera dans son offre l'origine et les caractéristiques environnementales des matériaux proposés

3.7.1. Fourniture et pose d'un meuble boîte au lettre (M-01)

Ce poste consiste en la fourniture et pose d'un meuble courrier sur mesure conforme aux plans (réf. M-01).

Dimensions : selon plans, à confirmer après prise de côtes.

Comprenant :

- Façade ouvrante
- Fente courrier en façade avec renfort
- Volume intérieur de réception

Finitions selon prescriptions générales

3.7.2. Fourniture et pose d'un bureau d'accueil (M-02)

Ce poste consiste en la fourniture et pose d'un bureau d'accueil sur mesure conforme aux plans (réf. M-02).

Dimensions : selon plans, à confirmer après prise de côtes.

Comprenant :

- Plan de travail
- Joues latérales structurelles
- Voile de fond
- Écran de séparation intégré au plateau
- Numéro en relief en façade : selon prescriptions générales

Équipements et intégrations :

- Fente pour passage de câbles avec intégration double écrans
- Perçages pour alimentations (Ø à prévoir selon équipements)
- Prise de courant à intégrer selon plans

Renforts à prévoir sous plateau pour garantir rigidité et stabilité de l'ensemble.

Implantations variables selon plans (versions symétriques et numérotations adaptées).

Finitions selon prescriptions générales.

3.7.3. Fourniture et pose d'un claustra bois (M-03) et (M-13)

Ce poste consiste en la fourniture et pose d'un claustra bois ajouré conforme aux plans (réf. M-03 et M-13).

Dimensions : selon plans, à confirmer après prise de côtes.

Comprenant :

- Structure porteuse
- Lames verticales régulières en bois
- Retour formant angle selon plans

Espacement, sections et alignements conformes aux dessins.

Fixations hautes et basses assurant rigidité et parfaite stabilité de l'ensemble.

Finitions selon prescriptions générales.

3.7.4. Fourniture et pose de meuble penderie et rangement (M-04)

Ce poste consiste en la fourniture et pose d'un ensemble de rangement avec penderie conforme aux plans (réf. M-04).

Dimensions : selon plans, à confirmer après prise de côtes.

Comprenant :

- Modules bas de rangement avec portes
- Colonne penderie
- Étagères intérieures, dont étagères réglables
- Fermeture par serrures

Équipements et spécificités :

- Aménagement intérieur avec penderie et étagères
- Passage de câbles avec obturateur et ouverture en voile de fond pour imprimante
- Joints de finition en extrémité

Finitions selon prescriptions générales.

3.7.5. Fourniture et pose d'un claustra type arche (M-05)

Ce poste consiste en la fourniture et pose d'un claustra bois à claire-voie formant arche, conforme aux plans (réf. M-05).

Dimensions : selon plans, à confirmer après prise de côtes.

Comprenant :

- Structure porteuse formant arche avec retour vertical
- Lames verticales bois à entraxe régulier
- Intégration d'un passage / ouverture selon plans

Espacement des lames constant sur l'ensemble de l'ouvrage, y compris au droit des réservations.

Équipements et coordination :

- Réservations pour intégration de luminaires selon plans
- Coordination avec le Lot électricité (implantation et alimentations)

Fixations hautes et basses assurant rigidité et stabilité de l'ensemble.

Finitions selon prescriptions générales.

3.7.6. Fourniture et pose d'une armoire pour imprimante (M-06)

Ce poste consiste en la fourniture et pose d'une armoire pour imprimante conforme aux plans (réf. M-06).

Dimensions : selon plans, à confirmer après prise de côtes.

Comprenant :

- Caisson de rangement avec portes
- Étagère intérieure réglable
- Plateau supérieur destiné à recevoir l'imprimante

Fermeture par serrure.

Finitions selon prescriptions générales.

3.7.7. Fourniture et pose d'une tablette (M-07)

Ce poste consiste en la fourniture et pose de tablettes murales sur mesure conformes aux plans (réf. M-07).

Dimensions : selon plans, à confirmer après prise de côtes.

Comprenant :

- Etagère bois
- Fixations murales type équerres invisibles

Adaptation à la géométrie des murs, notamment en angle.

Fixations adaptées au support, garantissant stabilité et résistance à l'usage.

Finitions selon prescriptions générales.

3.7.8. Fourniture et pose d'un support PLV (M-08)

Ce poste consiste en la fourniture et pose de supports muraux type PLV conformes aux plans (réf. M-08).

Dimensions : selon plans, à confirmer après prise de côtes.

Comprenant :

- Tablettes métalliques
- Fixations murales par entretoises / visserie apparente

Implantation et entraxes conformes aux plans.

Fixations adaptées au support, garantissant stabilité et résistance à l'usage.

Finitions selon prescriptions générales.

3.7.9. Fourniture et pose d'un meuble poubelle + rangements (M-09)

Ce poste consiste en la fourniture et pose d'un meuble combiné déchets et imprimante conforme aux plans (réf. M-09).

Dimensions : selon plans, à confirmer après prise de côtes.

Comprenant :

- Modules de tri avec portes en façade
- Découpes en partie haute pour accès aux déchets
- Plateau supérieur
- Volume latéral ou intégré pour imprimante

Équipements :

- Intégration de bacs de tri (3 flux)
- Passage de câbles pour alimentation imprimante
- Ventilation naturelle de l'équipement à prévoir

Fermeture par serrures type multi-tiroirs.

Finitions selon prescriptions générales.

3.7.10. Fourniture et pose d'un îlot numérique haut (M-10)

Ce poste consiste en la fourniture et pose d'un îlot numérique sur mesure conforme aux plans (réf. M-10).

Dimensions : selon plans, à confirmer après prise de côtes.

Comprenant :

- Plateau de travail avec forme arrondie
- Caisson technique intégré
- Habillages verticaux

Équipements :

- Ouverture en plateau pour passage de câbles et alimentation écrans
- Ouverture en partie basse côté mur pour passage des réseaux
- Accès au caisson par porte avec serrure type multi-tiroirs
- Intégration d'un séparateur acoustique (modèle à définir)

Finitions selon prescriptions générales.

3.7.11. Fourniture et pose d'un meuble poubelle (M-12)

Ce poste consiste en la fourniture et pose d'un meuble de tri des déchets en version haute conforme aux plans (réf. M-12).

Dimensions : selon plans, à confirmer après prise de cotes.

Comprenant :

- Modules de tri avec portes en façade
- Découpes en partie haute pour accès aux déchets
- Plateau supérieur

Équipements :

- Intégration de bacs de tri (3 flux)
- Fermeture par serrures type multi-tiroirs.

Finitions selon prescriptions générales.

3.8. CVC : Climatisation / Ventilation / Chauffage *(Voir Annexe :*

Prescriptions techniques particulières)

3.8.1. Etudes

L'entreprise réalisera au cours des quatre (4) semaines qui suivront la réception de l'ordre de service, l'étude technique d'exécution comprenant :

- L'état des lieux avec reportage photographique de l'ensemble des locaux (escalier, ascenseur, bureaux, SdR, sanitaires, entrée, portes, sol, murs, plafonds, miroirs, etc.),
- Les bilans de puissance électrique des installations CVC,
- Les notes de calculs électriques (sections de câbles, disjoncteurs, etc.)
- La détermination et la sélection des matériels (centrales d'air, la régulation, réseaux eau glacée, réseaux de chauffage, vannes de régulation, vannes d'isolement, condensats, disjoncteurs, câbles électriques, supports, etc...),
- Les analyses fonctionnelles des régulations du système de climatisation,
- La réalisation des plans d'exécution sur logiciel AUTOCAD, comprenant au minimum :
- L'implantation des équipements, (zone accueil et zone terrasse)
- L'implantation des réseaux d'air,
- Le planning d'exécution détaillé pour la mise en œuvre,
- La mise en place d'une base vie, cantonnement,
- La protection des zones de travaux, notamment des sols, murs, mobiliers, y compris installation de films en polyane, accessoires, et toutes suggestions ; Ce document externe fait partie intégrante des pièces contractuelles du dossier de consultation des entreprises (DCE) et prévaut pour l'ensemble des dispositions techniques du lot CVC.

3.8.2. Travaux de dépose

NOTA : les travaux de dépose / repose des faux plafonds est prévu dans le lot architectural

Le titulaire devra :

- Consignation électrique et hydraulique des cassettes plafonnières, y compris remise des certificats de consignations,
- Vidange partielle du plateau accueil, récupération de l'eau glycolée le cas échéant et mise en décharge spécialisée,
- Désaccouplement hydraulique et électrique des cassettes C10 et C12 (voir plan)
- Dépose de sept (7) thermostats (à conserver pour réutilisation),
- Dépose et évacuation de la centrale de traitement d'air,
- Dépose et évacuation des dalles supports,
- Dépose et évacuation de l'alimentation électrique,

- Remise des bordereaux de suivi des déchets (BSD) le cas échéant, L'entreprise réalisera au cours des quatre (4) semaines qui suivront la réception de l'ordre de service, l'étude technique d'exécution comprenant :
- L'état des lieux avec reportage photographique de l'ensemble des locaux (escalier, ascenseur, bureaux, SdR, sanitaires, entrée, portes, sol, murs, plafonds, miroirs, etc.),

3.8.3. Travaux d'installation

Le titulaire devra :

- Déplacement des cassettes C10 et C12, y compris supports et alimentation électrique,
- Adaptation électrique,
- Adaptation hydraulique pour l'alimentation en eau chaude (A/R), eau glacée (A/R), condensat,
- Fourniture et pose de deux (2) nouvelles cassettes plafonnières (C14 et C15 – voir plan) de marque SYSTEMAIR type SYSQUARE SQ30 ou techniquement équivalent, puissance froide unitaire 2,6kW, puissance chaude unitaire 4,4 kW, y compris support,
- Fourniture et pose de quatre (4) vannes 3 voies pour la régulation des réseaux eau chaude (EC) et eau froide (EF),
- Fourniture et pose des quatre (4) servomoteurs correspondants, y/c alimentation électrique
- Fourniture et pose de quatre (4) vanne de régulation autoéquilibrant de marque OVENTROP type QTZ ou techniquement équivalent,
- Création des réseaux dito existant (eau chaude, eau glacée, condensat) depuis les collecteurs existants en faux plafond, y compris calorifuge, support et tout suggestion,
- Raccordement aux nouvelles unités cassettes,
- Fourniture et pose d'un nouveau départ électrique (disjoncteur) depuis le TD d'étage,
- Fourniture et pose des câbles d'alimentation électriques des terminaux, y compris raccordement,
- Fourniture et pose d'un nouveau thermostat,
- Fourniture et pose des régulateurs cassettes, raccordement à la GTC, y/c ingénierie, vue graphique, programmation, claquage points,
- Paramétrage maître / esclave des cassettes C4, C5, C6, C7, C8, C9, C10, C11,
- Pose et raccordement du thermostat correspondant,
- Pose et raccordement des thermostats correspondant aux bureaux fermés,
- Fourniture et pose d'une nouvelle centrale de traitement d'air en toiture terrasse R+1 de marque SYSTEMAIR type TOPVEX ou techniquement équivalent, débit nominal 1000 m3/h, batterie électrique, variateur de vitesse, sonde reprise, sonde soufflage,
- Fourniture et pose de l'automate CTA, raccordement sur la GTC existante, y/c ingénierie, vue graphique, programmation, claquage points,
- Fourniture et pose d'un châssis support type BIGFOOT respectant le DTU43.1,
- Fourniture et pose de plots anti vibratiles dimensionnés par le constructeur sous le rooftop,
- Fourniture et pose d'une (1) coupure de proximité,
- Adaptation et raccordement aéraulique (soufflage, reprise, air neuf, extraction), y compris supports et calorifuge,
- Réalisation de six (6) carottages en toiture terrasse, DN200, pour passage réseaux de soufflage et reprise,
- Fourniture et pose de quatre (4) bouches de soufflage de marque SYSTEMAIR type BOR ou techniquement équivalent,
- Fourniture et pose de deux (2) bouches de reprise de marque France AIR type GAP88i,
- Création du réseau de soufflage alimentant les nouvelles bouches de soufflage, y compris support et calorifuge finition à valider avec la MOA,
- Création du réseau de reprise alimentant les nouvelles bouches de reprise, y compris support et calorifuge finition à valider avec la MOA,
- Fermeture dalle terrasse et reprise d'étanchéité autour des réseaux d'air passés dans la dalle (soufflage / reprise),
- Création d'une nouvelle alimentation électrique depuis l'armoire CTA du RDC,
- Fourniture et pose du câble d'alimentation électrique de la centrale,
- Mise en service de la nouvelle installation par le constructeur avec remise d'un rapport.

3.8.4. Fin de travaux

Le titulaire devra :

- Le nettoyage et l'évacuation des encombrants,
- La réalisation des autocontrôles,
- La réalisation des mesures de débit d'air de soufflage et d'extraction,
- La réalisation des mesures de pression d'air de soufflage et d'extraction,
- Remise en eau, glycol,
- Equilibrage réseau EC/EG,
- Programmation, régulation, ingénierie, vue graphique sur GTC, claquage points,
- La réalisation des plans de récolement de synthèse et schéma de principe,
- Les réglages, les essais de fonctionnement et la mise en service des équipements par le fabricant. Y compris la restitution des PV (s) correspondants et rapport de mise en service,
- La programmation de l'ensemble de l'installation en concertation avec la maîtrise d'ouvrage,
- L'étiquetage et repérage des réseaux et indication des sens de fluides, utilisation d'étiquettes plastifiées autocollantes, repérage des équipements ; étiquetages complets des équipements et en généralité des réseaux de distribution,
- La restitution du D.O.E, en trois (3) exemplaires numériques,

3.8.5. **OPTION : Hygiénisation des réseaux d'air**

Principe de mise en œuvre

Rappel : Le Règlement Sanitaire Départemental Type impose un nettoyage des conduits d'amenée d'air, avant la mise en route de l'installation.

Le nettoyage des réseaux doit commencer par la fin du réseau pour terminer au ventilateur.

Toutes les ouvertures à l'exception d'une entrée d'air doivent être bouchées.

Horaires de fonctionnement

Il sera prévu des interventions en weekend et/ou en HNO, heures non ouvrées (le soir). L'immeuble étant en occupation et la prestation nécessitant la coupure du rooftop, cela pourrait engendrer une gêne pour les utilisateurs.

La préparation avant nettoyage

Un état des lieux architectural sera réalisé en adéquation avec la mise en œuvre des réseaux aérauliques :

- Faux plafond
- Traversée et contrainte coupe-feu sur les parois
- Retombée de poutre
- Hauteur sous faux plafond

Cette liste ne peut être considérée comme exhaustive.

Le nettoyage

Les objectifs du nettoyage seront :

Collecteurs horizontaux

- Brossage et nettoyage par aspiration des collecteurs horizontaux ;
- Dépollution, nettoyage, désinfection par nébulisation de produits chimiques dégraissants, bactéricides et dépolluants ;

Collecteurs verticaux

- Démontage des plaques de protection situées au-dessus des gaines techniques où les collecteurs verticaux sont situés ;
- Démontage des bouchons situés au sommet de chaque collecteur vertical ;
- Ramonage mécanique de chaque collecteur vertical ;
- Dépollution, désinfection, et dépolluement final par nébulisation chimique sous chaque collecteur ;
- Remontage des bouchons de visites et des plaques de protection ;

Nettoyage par air comprimé :

Une vitesse minimale de 10 m/s est nécessaire pour assurer une bonne évacuation de la poussière à travers les gaines. Une vitesse inférieure ne garantira pas une évacuation totale des particules. Le TITULAIRE pourra mettre en place des systèmes de « ballons gonflables » pour créer des tronçons de nettoyage.

Nettoyage à la brosse :

Les gaines seront nettoyées à l'aide d'une machine à broser mettant en mouvement les particules présentes dans les réseaux. Raccordé à une centrale à dépression, les particules sont simultanément aspirées dans la centrale équipée de filtration absolue à 99,99% DOP. Le TITULAIRE utilisera des produits nettoyants (lessivage, grattage) biodégradables labélisés ECOCERT.

Nettoyage au robot :

L'utilisation d'un robot pourra être faite. Le but étant de renforcer le nettoyage des gaines grâce à un brossage haute vitesse, une injection d'air comprimé et de pouvoir filmer les conduits avec une inspection par caméra en tête du robot.

3.9. Traitement acoustique

3.9.1. Fourniture et pose d'un plafonnier suspendu acoustique

Ce poste consiste en la fourniture et pose d'un plafonnier suspendu acoustique type gaufre, composé de modules suspendus formant un ensemble ajouré.

Caractéristiques du produit (ou équivalent) :

- | | |
|------------------------------|----------------------------------|
| • Marque : | ARTECK |
| • Référence : | LIEGO |
| • Finition : | Défini sur les plans |
| • Dimensions : | Selon calepinage des plans |
| • Epaisseur : | Selon gamme fabricant |
| • Performances acoustiques : | Conforme aux exigences du projet |

Mise en œuvre :

- Pose suspendue par système de fixation adapté (câbles, suspentes dédiés)
- Mise en œuvre selon calepinage défini aux plans
- Réglage de la planéité, de l'alignement et des hauteurs
- Intégration avec les équipements techniques (luminaires, CVC...)

3.9.2. Fourniture et pose d'une fresque acoustique collée

Ce poste consiste en la fourniture et pose d'une fresque murale acoustique collée, composée de panneaux en feutre PET imprimé, assurant à la fois un traitement acoustique et une valorisation esthétique de l'espace :

- Panneaux en fibres de polyester recyclé (PET), épaisseur 12 mm
 - Impression haute définition (UV ou sublimation) avec tenue durable des couleurs (résistance aux UV)
 - Classement feu minimum B-s1, d0 ou équivalent selon réglementation en vigueur
 - Découpe sur mesure suivant calepinage validé par la maîtrise d'œuvre
 - Pose avec joints soignés et alignement précis garantissant la continuité graphique de la fresque
 - Pose collée sur support propre, sain, sec et plan, à l'aide d'une colle adaptée sans solvant
- Compris toutes sujétions de mise en œuvre, calepinage, ajustements, découpes et finitions pour un rendu parfaitement homogène et sans défaut.

L'ensemble devra répondre aux exigences environnementales en vigueur (faible émission de COV, matériaux recyclés et recyclables).

4. Contrôle – Essais – Réception – Garantie

4.1 Généralités

Les essais seront effectués au fur et à mesure de l'avancement des travaux, suivant un planning établi par le Maître d'œuvre.

Les essais et contrôles sont à la charge de l'entrepreneur du présent Lot qui fournira les procès-verbaux de chaque essai.

4.2 Contrôles et autocontrôles

En cours et en fin de travaux, il sera procédé à des contrôles quantitatifs et qualitatifs des fournitures et des mises en œuvre, au regard des pièces du marché de l'entreprise.

Si les résultats constatés ne sont pas satisfaisants, l'entrepreneur sera tenu de procéder, dans un délai de huit jours, à tous remplacements, modifications, réparations ou compléments nécessaires, à ses frais.

Après exécution de ces travaux, de nouveaux essais seront réalisés. Si ces derniers ne sont toujours pas satisfaisants, l'installation pourra être refusée, en tout ou partie, sur avis d'un expert désigné d'un commun accord entre les parties.

Dans ce cas, l'entrepreneur supportera l'ensemble des dépenses résultant de la mauvaise qualité de son installation.

Les essais pourront être différés tant qu'une partie quelconque des fournitures ou travaux n'aura pas été acceptée ; les conséquences en découlant resteront à la charge de l'entreprise.

Toute défectuosité constatée devra être immédiatement réparée par l'entrepreneur, à ses frais.

Les résultats des essais feront l'objet d'un rapport détaillé signé par les représentants de l'entrepreneur et de la maîtrise d'œuvre.

Toutes les manœuvres seront exécutées par le personnel de l'entrepreneur, sous sa responsabilité. Chaque essai pourra être répété autant de fois que nécessaire.

4.3 Essais

Les essais porteront sur le fonctionnement de tous les équipements posés par le présent Lot avec fourniture de procès-verbaux.

L'entrepreneur doit mettre à la disposition du Maître d'œuvre tout le personnel et les appareils de mesure nécessaires à la réalisation des vérifications et des essais.

Les appareils de mesure doivent être agréés au préalable par des agents techniques chargés de la réception.

4.4 Remise en état des lieux

Les installations de chantier, le matériel et les matériaux en excédent, ainsi que tous autres gravois et décombres devront être enlevés en fin de chantier par l'entrepreneur, et les emplacements mis à disposition remis en état.

L'ensemble des emplacements remis en état et le chantier totalement nettoyé devront être remis au maître de l'ouvrage au plus tard le jour de la réception.

Il est d'autre part stipulé que, tant que les installations de chantier établies sur l'emplacement mis à disposition de l'entreprise ne seront pas démontées et les lieux remis en état, l'entrepreneur restera seul responsable de tous les dommages causés aux tiers sur le chantier.

4.5 Visite préparatoire à la réception

Elle ne pourra être réalisée qu'après visite préparatoire et essais satisfaisants.

Elle sera prononcée par le Maître d'œuvre lors d'une réception unique tous corps d'état, qui marquera sa prise en charge des installations (voir chapitre ci-après sur les modalités de garantie).

Pendant la période s'écoulant entre l'achèvement des travaux et la réception, le fonctionnement des installations s'opérera sous la responsabilité de l'entrepreneur.

4.6 Assistance technique de mise en service / Formation personnel

L'entrepreneur prendra toutes dispositions pour assurer à sa charge, l'assistance technique de mise en service pour les prestations de son Lot. Elle devra prévoir la formation du personnel de maintenance.

4.7 Garantie

La période de garantie commence le jour de la réception globale de l'opération.

Pendant la période de garantie, l'entrepreneur est tenu de remplacer, à ses frais, tous les éléments qui seraient reconnus défectueux et de prendre à sa charge les travaux connexes, consécutifs des autres corps d'état.

Les remplacements devront s'effectuer dans un délai de 5 jours à partir d'une lettre lui notifiant ces travaux.

Dans le cas d'urgence, ce délai est réduit à l'instantané.

L'entrepreneur demeurera responsable de tous les accidents qui pourront résulter de la fabrication, de la combinaison ou de l'installation de ses appareils, ainsi que des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés par suite de ces accidents.

S'il survient, pendant le délai de garantie, une avarie dont la réparation incombe à l'entrepreneur, un procès-verbal circonstancié sera dressé et lui sera notifié.

S'il négligeait de faire la réparation dans le délai fixé, l'avarie serait réparée d'office à ses frais.